

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 320 – 19/08/2024

**Bonne fin de vacances  
Bonne rentrée  
Bonne reprise d'activités à tous**

## A noter dans l'agenda



### **Fermeture de la mairie**

La mairie sera exceptionnellement fermée pour cause de congés,  
du 26 au 30 août 2024

La permanence du mardi 27 août de 18h à 19h est maintenue

-----



### **Collecte exceptionnelle des textiles Semaine européenne de Développement Durable 2024**

La Communauté de Communes Terres Tolloises (CC2T) organise, dans notre Commune

**une collecte exceptionnelle des textiles**

et mettra en place, à ce titre,

**un point de regroupement dans un bac de 660L devant la mairie**

Les habitants seront invités à venir y déposer leurs sacs

**le mercredi 25 septembre de 7h à 10h**

**Des sacs et plaquettes d'informations sur ce qui peut être mis dans les sacs seront mis à disposition des habitants en mairie, à partir du 9 septembre.**

-----



## Le respect des règles de vie en collectivité

Petit rappel : Nettoyer devant chez soi est une obligation.

Il revient notamment à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) de désherber devant chez lui. Cela concerne les trottoirs et les caniveaux, sur les voies publiques comme sur les voies privées.

Toutefois, à titre de rappel, il est interdit d'utiliser des produits chimiques pour désherber.

-----

Le respect des équipements collectifs.

La poubelle du cimetière n'a pas vocation à accueillir les ordures ménagères de particuliers.



**Merci de votre implication pour le respect et le bien-être de tous**

-----



## Autorisation du tir des sangliers jusqu'au 30 septembre 2024

Par arrêté préfectoral du 21 août 2024, le lieutenant de louveterie Arnaud ROSLEY est chargé de détruire les sangliers qui causent des dégâts sur le territoire des Communes de Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Gondreville et Villey le Sec.

Il pourra se faire assister par d'autres louvetiers du département ou par des agents du service départemental de la Biodiversité. La destruction pourra se réaliser de jour comme de nuit et le choix des lieux et heures est laissé à l'initiative du lieutenant de louveterie.

-----

**et retrouvez toutes nos infos sur le site [villeylesec.fr](http://villeylesec.fr)**